

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DES MEMBRES DU JURY DU TROISIEME CONCOURS ORGANISE POUR LE RECRUTEMENT DES ATTACHES TERRITORIAUX SESSION 2018

SOMMAIRE:

- I. MODALITES CONVENTIONNELLES ET REGLEMENTAIRES D'ORGANISATION
- II. PLANIFICATION, ORGANISATION ET DEROULEMENT
- III. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER
- IV. Donnees relatives aux resultats des epreuves ecrites
- V. Donnees relatives aux candidats admissibles
- VI. Donnees relatives aux resultats des epreuves orales
- VII. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS

I. MODALITES CONVENTIONNELLES ET REGLEMENTAIRES D'ORGANISATION

I.A Conventionnement

☐ Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 26

« Les centres de gestion s'organisent, au niveau régional ou interrégional, pour l'exercice de leurs missions.

Ils élaborent une charte à cet effet, qui désigne parmi eux un centre chargé d'assurer leur coordination et détermine les modalités d'exercice des missions que les centres de gestion décident de gérer en commun.

Parmi celles-ci figurent, sauf pour les régions d'outre-mer et sous réserve des dispositions du II de l'article 12-1 : ... l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A ; [...]

Les centres de gestion concluent entre eux des conventions qui fixent les modalités de mise en œuvre en commun de leurs missions [...] ».

Ainsi, les centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort ont signé :

la charte interrégionale du Grand Est

et la convention cadre pluri-annuelle relative au fonctionnement des centres de gestion de l'interrégion Grand Est et consécutive au transfert des compétences du CNFPT dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A.

I.B Organisation

Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment l'article 4 relatif aux conditions d'accès pour se présenter à ces concours

3° Un troisième concours ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours dans chaque spécialité concernée, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.

Décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux et notamment l'article 7 et 14 relatifs aux épreuves

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination du candidat.

ADMINISTRATION GENERALE	ANALYSTE	ANIMATION	GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
La rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées. (durée : 4 heures ; coefficient 4)	La rédaction, à partir des éléments d'un dossier, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale. (durée : 4 heures ; coefficient 4)	La rédaction, à partir des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées. (durée : 4 heures ; coefficient 4)	La rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées. (durée : 4 heures ; coefficient 4)	La rédaction, partir des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées. (durée : 4 heures ; coefficient 4)

II. PLANIFICATION, ORGANISATION ET DEROULEMENT

• Arrêté n° 09/18/AF/VB/BH/LC du Président du Centre de Gestion portant ouverture de concours organisés pour le 5 février 2018 recrutement des attachés territoriaux - session 2018 13 février2018 Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture) • Affichage de l'arrêté d'ouverture au CDG54 et sur le site internet www.54.CDGPLUS.fr Du 13 février 2018 au 5 avril 2018 inclus • Envoi de l'arrêté d'ouverture et des avis de publicité aux CDG conventionnés et au CNFPT **OUVERTUR** • Arrêté n° 114/18/AF/VB/BH/LC du Président complétant l'arrêté portant ouverture 19 mars 2018 de concours organisés pour le recrutement des attachés territoriaux - session 2018 •Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture) 29 mars 2018 •Transmission de l'arrêté modificatif d'ouverture au x CDG conventionnés par email 29 mars 2018 pour affichage et affichage au CDG 54 et sur le site internet www.54.CDGPLUS.fr • Rédaction, tests et mise en ligne de la brochure d'information et des dossiers d'inscription sur le site Du 29 février au 03 internet du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle mars 2018 inclus **NSCRIPTIONS** Du 27 mars au 9 mai • Préinscription sur le site internet du Centre de Gestion 2018 • Date limite de dépôt du dossier d'inscription (cachet de La Poste faisant foi) Au fur et à mesure de leur réception, transfert des dossiers de préinscription sur le logiciel Concours (logiciel Le 17 mai 2018 d'organisation)

INTERVENANTS

SUJETS

De mai à juillet 2018 •Sollicitation des différents intervenants par le biais d'une application électronique et par e-mail. Etaient indiquées les dates de chacune des étapes d'organisation :

- Période de correction des copies de l'épreuve écrite
 - Réunion du jury d'admissibillité
 - Période d'organisation de l'épreuve orale
 - Réunion du jury d'admission

Sujets conçus au niveau national conformément aux notes de cadrage établies au niveau national et consultables sur le site internet du CDG 54. Le centre de gestion du Rhône était coordonnateur de la recherche des sujets

Le 8 novembre 2018

Envoi des 222 convocations aux candidats via leurs accès sécurisés

LISTE DES ADMIS A SE PRESENTER

21 novembre 2018

- Arrêté n°699/18/AF/VB/CC/BH/LC du président du centre de gestion fixant la liste des candidats admis à se présenter aux concours organisés pour le recrutement des attachés territoriaux
- visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture).

L'ensemble des candidats pour lesquels le CDG54 a reçu un dossier d'inscription dans le délai imparti, ont été admis à se présenter.

L'ensemble des candidats ont été admis à se présenter sans réserve en application du jugement du TA Nancy 30/06/2009 n°0801262 :

« ... l'inscription d'une personne sur la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'un concours de recrutement d'agents publics crée des droits à son profit ; que ni les dispositions précitées, ni aucune autre disposition n'autorisaient le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle à assortir l'admission des candidats à se présenter au concours externe de recrutement de rédacteurs territoriaux d'une condition suspensive ou résolutoire, comme celle tenant, en l'espèce, à la fourniture de renseignements exacts, à la production des pièces demandées au dossier ou à la satisfaction aux conditions requises pour se présenter à ce concours ; que le président dudit centre de gestion ne tenait par ailleurs d'aucun texte le pouvoir d'édicter une telle condition par la voie d'un règlement de concours... »

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées ;
- le respect des conditions à remplir.

En cas de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours, ils seront invités, par l'autorité organisatrice du concours, à régulariser leur situation sous un certain délai fixé par celle-ci. S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans ce délai, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves leur faisant perdre le cas échéant le bénéfice d'une éventuelle réussite aux épreuves. Ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter arrêtée par le président du centre de gestion.

22 novembre 2018

Lors de leur préinscription au concours, les candidats ont pu indiquer, parmi les cinq sites retenus (un lieu d'épreuve par région du grand-est), celui sur lequel ils souhaitaient être affectés pour passer les épreuves écrites d'admissibilité. Compte tenu de la capacité d'accueil de chaque site et du nombre de candidats ayant souhaité y être affecté, il a été possible de respecter le souhait exprimé par chaque candidat. Un taux d'absentéisme a été appliqué sur tous les sites pour les candidats du concours externe spécialité Administration Générale de 25 % et du concours interne spécialité Administration Générale de 15%

	VANDOEUVRE-LES- NANCY (54) 6 km / 10 min	STRASBOURG (67) 156 km / 1h43 min (Péage)	EPERNAY (51) 196 km / 2h35min	VESOUL (70) 155 km / 1H44 min	DIJON (21) 218 km / 2h05min (Péage)
NOMBRE DE CANDIDATS CONVOQUES (Total : 4126)	1230 Externe : 439 Interne : 728 3 ^{ème} CC : 63	1 041 Externe : 433 Interne : 552 3 ^{ème} CC : 56	546 Externe : 183 Interne : 333 3 ^{ème} CC : 30	393 Externe : 122 Interne : 240 3 ^{ème} CC : 31	916 Externe : 296 Interne : 578 3 ^{ème} CC : 42
CANDIDATS AVEC AMENAGEMENTS D'EPREUVES (1)	2 candidats : 2 candidats du ccrs ext	12 candidats : 5 candidats du ccrs ext 7 candidats du ccrs int	4 candidats : 3 candidats du ccrs int 1 candidat du 3 ^{ème} ccrs	4 candidats : 1 candidat du ccrs ext 3 candidats du ccrs int	7 candidats : 1 candidat du ccrs ext 6 candidats du ccrs int

Installation libre des candidats tout en respectant les zones propres à chaque type de concours et spécialité (zones délimitées par des couleurs et des symboles).

Relevé des présents par scanner des codes barres figurant sur les convocations

Impression des listes d'émargement sur site avec code barres à coller sur chaque feuille de copie remise

Attestation de présence à l'épreuve insérée dans l'accès sécurisé de chacun des candidats 15 jours après les épreuves écrites environ.

10 au 31 décembre 2018

Correction de l'épreuve écrite

1^{er} au 8 janvier 2019

Harmonisation des notes pour les copies dont l'écart des notes entre correcteurs dépassait 2 points.

Profil des correcteurs :

- en majorité originaires du ressort géographique de l'interregion grand Est.
- fonctionnaires territoriaux de catégorie A, formateurs CNFPT, personnalités qualifiées...
- 27 correctrices et 40 correcteurs.

Système de correction :

- chaque correcteur faisait partie d'un trinôme.
- envoi de photocopies de copies par voie postale et en PDF dans l'accès sécurisé des correcteurs.
- saisie des notes et appréciations via internet dans un accès sécurisé propre à chaque correcteur.

Nombre de copies à corriger :

Type de concours	ADMINISTRATION GENERALE	GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	ANIMATION	URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	TOTAL
TROISIEME CONCOURS	128	11	12	2	153

REUNION DE JURY D'ADMISSIBILITE

15 octobre 2018

2 novembre 2018

- Arrêté n°520/18/AF/VB/CC/BH/LC du Président du centre de gestion fixant la liste des membres du jury
- Visa dudit arrêté par le contrôle de légalité (préfecture)

Composition du jury : 2 élus locaux (dont le Président du jury), 2 fonctionnaires territoriaux, 2 personnalités qualifiées SOIT 6 membres.

21 janvier2019

- •Nombre de membres présents : 5
- Délibération des membres du jury sur les faits mentionnés au procès-verbal de déroulement des épreuves écrites, ainsi que sur les faits constatés par les correcteurs désignés pour participer avec les membres du jury à la correction des copies.
- •Examen et attribution des notes aux candidats.
- •Fixation du seuil d'admissibilité permettant aux candidats de participer ou non aux épreuves orales d'admission. => pouvoir de décision du jury article 15 du décret n°2009-756 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux : « Pour chacun des concours, le jury détermine, le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission. »

30 janvier 2019

•Envoi des convocations aux épreuves orales d'admission dans l'accès sécurisé des candidats.=> 29 convocations envoyées

du 11 au 14 février 2019 • <u>Déroulement des épreuves orales d'admission des épreuves orales du concours externe</u>

du 18 au 20 février 2019 • <u>Déroulement des épreuves orales d'admission des épreuves orales des concours interne et troisième concours</u>

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Du 21 février au 6 mars 2019

•Instruction des dossiers des candidats

REUNION DES MEMBRES DU JURY D'ADMISSION

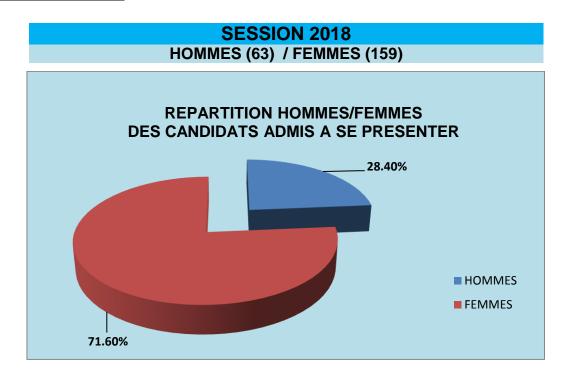
le 10 avril 2019

•Réunion des membres du jury

III. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER

PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER

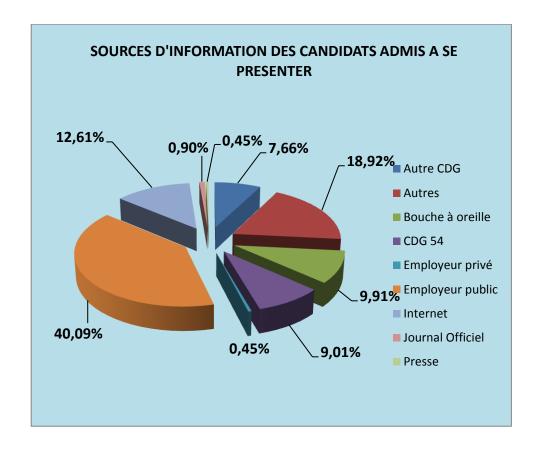
> REPARTITION HOMMES / FEMMES



> REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LES SOURCES D'INFORMATION

*Statistiques établies sur la base des réponses des candidats lors de leur inscription

SOURCES D'INFORMATION	NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER
Autre CDG	17
Autres	42
Bouche à oreille	22
CDG 54	20
Employeur privé	1
Employeur public	89
Internet	28
Journal Officiel	2
Presse	1
TOTAL	222



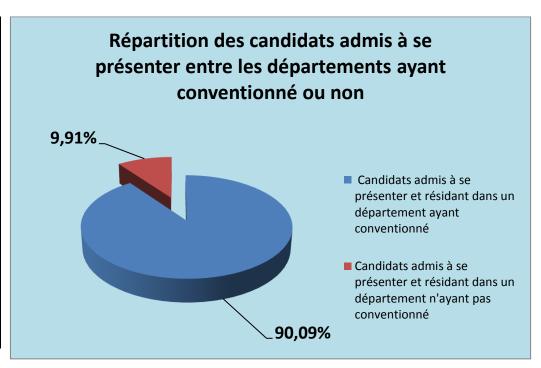
ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER

DEPARTEMENT DE RESIDENCE	Nombre de candidats par département
01	1
08	11
10	6
13	2
20	1
21	6
25	19
26	1
28	1
30	1
38	3
39	2
42	4
51	10
52	3
54	26
55	5
57	24

DEPARTEMENT DE RESIDENCE	Nombre de candidats par département
58	3
62	2
67	33
68	16
69	3
70	8
71	11
74	2
88	8
89	3
90	6
97	1
TOTAL	222

REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER ENTRE LES DEPARTEMENTS AYANT CONVENTIONNE OU NON

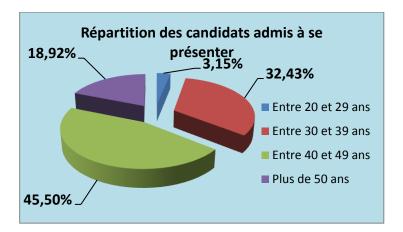
	Nombre de candidats admis à concourir	%
Candidats admis à se présenter et résidant dans un département ayant conventionné	200	90.09%
Candidats admis à se présenter et résidant dans un département n'ayant pas conventionné	22	9.91%



> REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER

(Remarque : chiffres issus des préinscriptions faites par les candidats)

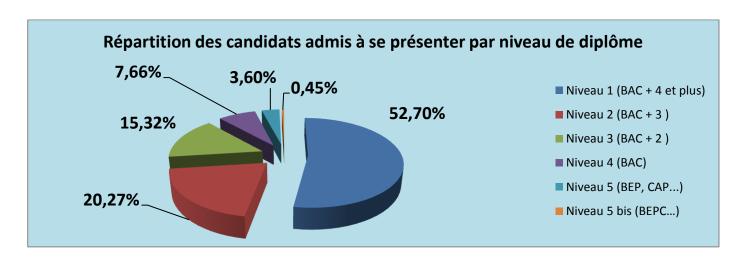
Session 2018				
Tranche d'âge				
Entre 20 et 29 ans	7			
Entre 30 et 39 ans	72			
Entre 40 et 49 ans	101			
Plus de 50 ans	42			
Total	222			



NIVEAU DE DIPLOME DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER

(Remarque : niveau de diplôme précisé par les candidats lors de leur préinscription au concours)

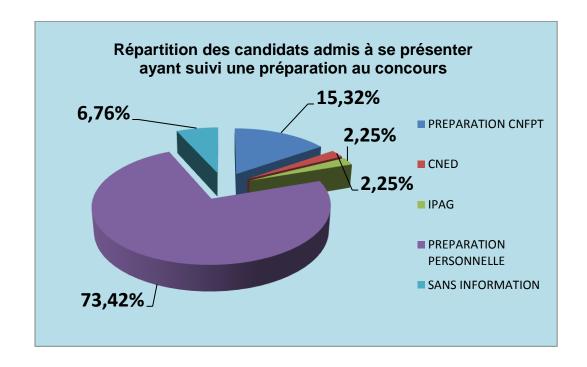
	SESSION 2016		SESSION 2018	
NIVEAU DE DIPLOME	NOMBRE DE CANDIDATS	Pourcentage	NOMBRE DE CANDIDATS	Pourcentage
Niveau 1 (BAC + 4 et plus)	131	59,55%	117	52.70%
Niveau 2 (BAC + 3)	35	15,91%	45	20.27%
Niveau 3 (BAC + 2)	42	19,09%	34	15.32%
Niveau 4 (BAC)	10	4,55%	17	7.66%
Niveau 5 (BEP, CAP)	2	0,9 %	8	3.60%
Niveau 5 bis (BEPC)			1	0.45%
TOTAL	220		222	



> REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER AYANT SUIVI UNE PREPARATION AU CONCOURS

(Remarque : statistiques établies sur la base des réponses des candidats lors de leur inscription)

NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER	PREPARATION CNFPT	CNED	IPAG	PREPARATION PERSONNELLE	SANS INFORMATION
222	34	5	5	163	15



IV. Donnees relatives aux resultats des epreuves ecrites

Remarque: Les analyses suivantes reposent sur des données brutes, recueillies avant la réunion de jury. Elles ne tiennent donc pas compte de la décision prise par les membres du jury quant aux faits constatés pendant le déroulement de l'épreuve écrite ou lors de la correction des copies, faits ayant pu entraîner l'élimination de certains candidats ayant passé l'épreuve.

■ Nombre de Postes ouverts aux concours

	SESSION 2016	SESSION 2018
	TROISIEME CONCOURS	TROISIEME CONCOURS
ADMINISTRATION GENERALE	31	7
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	3	1
ANALYSTE		
ANIMATION	1	1
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	2	1
TOTAL	37	10

■ Nombre de Candidats admis a se presenter, presents aux ecrits et taux d'absenteisme

	SESSION 2016			SESSION 2018		
Туре	Nombre de candidats admis à se présenter	Nombre de candidats présents aux écrits	Taux d'absentéisme	Nombre de candidats admis à se présenter	Nombre de candidats présents aux écrits	Taux d'absentéisme
Troisième concours	220	174	20,91%	222	153	31.08%

PAR SPECIALITES

		SESSION 2016		SESSION 2018			
	Nombre de candidats admis à se présenter	Nombre de candidats présents à l'écrit	Taux d'absentéisme	Nombre de candidats admis à se présenter	Nombre de candidats présents à l'écrit	Taux d'absentéisme	
ADMINISTRATION GENERALE	177	141	20,34%	181	128	29.28%	
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	18	16	11,11%	16	11	31.25%	
ANALYSTE							
ANIMATION	14	10	28,57%	18	12	33.33%	
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	11	7	36,36%	7	2	71.43%	

RESULTATS DES CANDIDATS SELON LEUR NIVEAU DE DIPLOME

EPREUVE DE RAPPORT

1/SPECIALITE: ADMINISTRATION GENERALE

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

RAPPORT	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	
Niveau 1 (Bac +4 et plus)	69	10.34	14.75	0.75	
Niveau 2 (Bac +3)	24	8.14	13	3	
Niveau 3 (Bac +2.)	21	10.21	15.75	6.5	
Niveau 4 (BAC)	9	9.77	12	6.5	
Niveau 5 (BEP, CAP)	Statistiques non communicables ¹				

1 Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

2/ SPECIALITE: ANIMATION

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

RAPPORT	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse				
Niveau 1 (Bac +4 et plus)								
Niveau 2 (Bac +3)		Statistiques non communicables ¹						
Niveau 3 (Bac +2.)								

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

3/ SPECIALITE: GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

RAPPORT	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse		
Niveau 1 (Bac +4 et plus)		Statistiques non communicables ¹				
Niveau 2 (Bac +3)	7	8.57	11	7		
Niveau 4 (BAC)		Statistiques non communicables ¹				

4/ SPECIALITE: URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LE NIVEAU DE DIPLOME :

	RAPPORT			re de ca présent	indidats :s		Moyenne		Note la	plus h	naute	No	te la plus	basse
	ı 1 (Bac +4 e ı 2 (Bac +3)	t plus)	Statistiques non communicables ¹											
1	Statistiques	concernant	un	faible	nombre	de	candidats	et	susceptibles	de	violer	le	principe	d'anonym

RESULTATS DES CANDIDATS SELON LA PREPARATION SUIVIE

EPREUVE DE RAPPORT

1/ SPECIALITE: ADMINISTRATION GENERALE

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

RAPPORT	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse			
CNFPT	22	22 10.93		5			
CNED		Statistiques non communicables ¹					
IPAG		Statistiques no	on communicables ¹				
Préparation personnelle	94	9.77	15.75	3			
Sans information	7	8.25	13	0.75			

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

2/ SPECIALITE: ANIMATION

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

RAPPORT	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse		
CNED		Statistiques non communicables ¹				
Préparation personnelle	8	8.41	12.5	4.5		
Sans information	Statistiques non communicables ¹					

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

3/ SPECIALITE: GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

RAPPORT	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse		
CNED		Statistiques non communicables ¹				
CNFPT		Statistiques non communicables ¹				
Préparation personnelle	9	8.92	13	6.5		

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

4/ SPECIALITE: URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER SELON LA PREPARATION SUIVIE :

RAPPORT	Nombre de candidats présents	Moyenne	Note la plus hau	te	Note la plus	s basse
CNFPT Préparation personnelle Sans information	éparation personnelle Statistiques non communicables ¹					
¹ Statistiques concerna	nt un faible no	mbre de candidats e	susceptibles de	violer	le principe	d'anonymat

■ MUTUALISATION DES SUJETS: CONCEPTION ET UTILISATION

CALENDRIER

Mardi 11 septembre 2018 : conférence des Présidents de jury

Jeudi 11 octobre 2016 : livraison définitive des sujets aux centres de gestion utilisateurs

Jeudi 22 novembre 2018 : épreuves écrites

Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a été désigné comme centre fournisseur du sujet dans les 3 spécialités suivantes :

administration générale, analyste et gestion du secteur sanitaire et social.

Le centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la région d'Île-de-France a été désigné comme centre fournisseur du sujet dans les 2 spécialités suivantes :

animation, urbanisme et développement des territoires.
 Le sujet a été utilisé par 10 centres de gestion organisateurs.

CORRECTEURS ET MOYENNES

TROISIEME CONCOURS ADMINISTRATION GENERALE

BINOME	NB DE COPIES CORRIGEES	MOYENNE	ECART TYPE
1	42	10.32	2.02
2	43	10.01	2.71
3	43	9.49	3.20

Remarque: Il s'agit des moyennes brutes avant décision des membres du jury quant aux faits constatés pendant le déroulement des épreuves et pendant la correction des copies.

TROISIEME CONCOURS AUTRES SPECIALITES

SPECIALITE	BINOME	NB DE COPIES CORRIGEES	MOYENNE	ECART TYPE
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	1	11	8.77	1.91
ANIMATION	1	12	7.27	3.48
URBANISME ET DEVELOPPEMEN T DES TERRITOIRES	1	2	11.50	0

Remarque : Il s'agit des moyennes brutes avant décision des membres du jury quant aux faits constatés pendant le déroulement des épreuves et pendant la correction des copies.

REMARQUES DES CORRECTEURS SUITE À LA CORRECTION DES COPIES

Les correcteurs ont eu à remplir deux questionnaires :

- > I'un sur le niveau des candidats
- l'autre sur l'évaluation des sujets

Le questionnaire d'évaluation permet au service pédagogique, dans un premier temps, d'avoir un retour qualitatif sur les sujets et les différentes épreuves. Les correcteurs répondent à différentes interrogations comme par exemple : la pertinence du thème choisi, l'adéquation au grade, l'actualité des thématiques, la formulation des questions et la qualité des documents annexes.

Dans un second temps, les interrogations s'orientent sur les candidats et leurs copies : la qualité rédactionnelle, le respect du fond et de la forme de l'épreuve demandée, les connaissances techniques et/ou personnelles et leur capacité à les exploiter.

Ensuite, en collaboration avec le service concours, cette analyse pédagogique sera présentée aux membres du jury de validation des notes puis mise en libre accès sur le site internet pour les candidats.

>> Épreuve de rapport

Rapport à l'aide d'un dossier dans la spécialité avec solutions opérationnelles :

- Spécialité administration générale
- Spécialité gestion du secteur sanitaire et social
- Spécialité analyste
- Spécialité animation
- Spécialité urbanisme et développement des territoires

Durée: 4 heures Coefficient: 4

	Questionnaire d'évaluation des sujets	Questionnaire d'évaluation du niveau des candidats		
Nombre de correcteurs	9			
Nombre de questionnaires rendus	8			
Taux de retour	90%			

>> Épreuve de rapport : Administration Générale

Nombre de questionnaires d'évaluation des sujets rendus : 3

PRESENTATION DU SUJET

L'organisation du temps de travail est une problématique partagée par l'ensemble des collectivités. Les directions des ressources humaines doivent concilier, parfois avec difficulté, un corpus juridique relativement complexe avec la diversité des métiers exercés dans la fonction publique territoriale et une nécessaire flexibilité liée aux services à rendre.

L'actualité du sujet est liée à la parution du rapport Laurent en 2016, à la publication de la circulaire de 2017 exhortant les collectivités à effectuer le temps de travail annuel légal avec, parallèlement, une accélération des contrôles des CRC. Il s'agit d'un sujet structurant qui articule des enjeux budgétaires, RH et organisationnels. Il irrigue l'ensemble des services. Il soulève des enjeux de conduite du changement (quel périmètre de négociation choisit-on ? quels leviers actionne-t-on ? quelles sont les marges de manœuvre ? quelles propositions paraissent recevables du fait de la nature et de la culture de la nouvelle collectivité ?) et de management (comment animer un tel changement auprès de ses équipes ? comment trouver les bons espaces de discussion, la bonne temporalité ? quels outils de suivi mettre en place ? etc.).

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

Forces des candidats: les correcteurs ont apprécié la qualité de la rédaction des candidats avec une bonne compréhension du sujet en s'appuyant des idées des documents. Les candidats ont eu un bon esprit de synthèse. Dans l'ensemble, les candidats ont réussi à identifier les éléments principaux parmi les documents fournis. Ils se sont investis sur l'épreuve, exposant une bonne méthodologie et proposant une bonne compréhension des enjeux et du contexte.

Faiblesses des candidats: les correcteurs ont relevé des lacunes dans la méthodologie. Les références des principaux textes sont rarement indiquées. Les candidats ont eu des difficultés à organiser les idées, un manque de transversalité et parfois un manque d'analyse dans les propositions opérationnelles.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs préconisent aux candidats de se relire en fin d'épreuve afin d'éviter les fautes d'orthographe et de syntaxe. Il faut lire et relire le sujet afin de ne pas omettre le contexte. Au niveau de la méthodologie, les correcteurs conseillent de préparer l'épreuve en se référant à la note de cadrage et aux annales afin de s'entraîner en amont.

>> Épreuve de rapport : Animation

Nombre de questionnaires d'évaluation des sujets rendus : 2

PRESENTATION DU SUJET

Ce sujet tire son originalité de l'éclairage supra-communal des politiques enfance-jeunesse qu'il propose. Celles-ci sont en effet encore l'apanage majoritaire des communes. Les intercommunalités se saisissent toutefois de plus en plus de ces compétences en milieu rural pour permettre des politiques harmonisées sur leur territoire. Le conseil économique social et environnemental a d'ailleurs préconisé en 2017 de confier aux communautés de communes une compétence jeunesse obligatoire. Le sujet permet de traiter à la fois des questions de coordination des politiques, et de mutualisations, mais aussi de concertation, notamment via les conseils de développement à l'échelon des pays.

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

Forces des candidats : les correcteurs ont remarqué que les candidats ont eu une bonne capacité de synthèse avec une bonne identification des éléments pertinents du dossier.

Faiblesses des candidats: les correcteurs ont relevé quelques copies n'ayant pas le niveau rédactionnel requis pour ce cadre d'emploi. La forme de l'exercice, le plus souvent, n'a pas été respectée : absence de plan apparent. Les candidats n'ont pas su montrer leur esprit de synthèse dans le rapport. Il y a eu des mélanges entre les informations et les propositions. Les candidats ont eu recours à la paraphrase.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs conseillent de lire attentivement la note de cadrage de l'épreuve et de comprendre les attentes d'une collectivité visà-vis d'un attaché territorial. La préparation du concours est nécessaire, les seules connaissances de l'expérience professionnelles ne suffisent pas. Les correcteurs préconisent aux candidats de lire régulièrement des supports sur l'actualité dans les collectivités territoriales afin de consolider leur culture générale sur la Fonction Public Territorial.

>> Épreuve de rapport : Gestion du Secteur Sanitaire et Social

Nombre de questionnaires d'évaluation des sujets rendus : 2

PRESENTATION DU SUJET

La dématérialisation des dispositifs sociaux est majeure et irréversible. La rapidité de sa mise en œuvre génère de profonds bouleversements, pour le public, pour les travailleurs sociaux et pour les CCAS premiers accueils sociaux de proximité. Si 66% des Français sont autonomes dans leurs démarches et plébiscitent la dématérialisation, l'e-administration exclut encore une partie de la population, qui se tourne vers le CCAS pour trouver de l'aide. Les travailleurs sociaux n'ont pas été formés à intégrer le numérique dans leurs pratiques professionnelles. De plus, les accueils sont rarement adaptés à ces nouvelles pratiques. Si de nombreuses initiatives d'aide à l'autonomie numérique existent dans les communes, elles sont notoirement insuffisantes face aux besoins, et peu de CCAS ont élaboré une stratégie numérique. L'enjeu majeur pour les CCAS est de révolutionner la pratique de l'accompagnement.

COMMENTAIRES DU CORRECTEUR

Forces des candidats: la majorité des candidats a su respecter le formalisme demandé (structuration et construction). Le sujet a été bien compris dans l'ensemble. Certains candidats ont su proposer de bonnes copies, une exhaustivité du sujet traité ainsi qu'une fluidité dans l'écriture.

Faiblesses des candidats: les candidats n'ont pas été assez dans la force de proposition personnelles avec parfois une approche restrictive du sujet. Il y a eu de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs encouragent les candidats à s'entraîner sur les annales des sessions précédentes, disponibles sur les sites internet des centres de gestion, afin de mieux gérer leur temps sur l'épreuve, proposé un plan équilibré et mieux exploiter les documents. La copie doit être soignée et sans fautes d'orthographe. Les correcteurs conseillent aux candidats d'être exhaustif. Souvent, les conséquences de la fracture numérique pour les travailleurs sociaux étaient omises.

>> Épreuve de rapport : Urbanisme et développement des territoires

Nombre de questionnaires d'évaluation des sujets rendus : 1

PRESENTATION DU SUJET

La préservation et le développement de l'agriculture périurbaine nous interrogent sur l'enjeu d'un développement urbain maîtrisé et partagé. Les élus sont en partie responsables de la politique d'extension urbaine, entre les logements, le commerce et l'industrie, l'agriculture. Ils font face aux résultats hétérogènes de l'urbanisation en périphérie des villes, source de satisfactions et de constats accablants. Au début des années 2000, le développement des Agendas 21 et la prise en compte des éléments clés du développement durable ont permis d'aborder la question de l'agriculture périurbaine, traditionnelle ou biologique. La note interroge donc sur les enjeux mais aussi sur les acteurs et les outils mobilisables pour le développement de cette agriculture. Les zones urbaines et périurbaines sont un sujet d'actualité majeur de développement territorial.

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

Forces des candidats : la majorité des candidats a su s'approprier la problématique et identifier les différents enjeux. Le formalisme a bien été respecté.

Faiblesses des candidats : les candidats ont eu des difficultés fréquentes pour proposer et formuler des propositions concrètes et adaptées.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Les correcteurs préconisent de suivre une préparation à ce concours dans la mesure du possible, de s'exercer sur des annales des sessions précédentes et d'éviter de prendre position dans les devoirs. Ils conseillent de se relire afin de corriger les fautes d'orthographe et d'apprendre à gérer son temps lors de l'épreuve.

• NOMBRE DE CANDIDATS DECLARES ADMISSIBLES

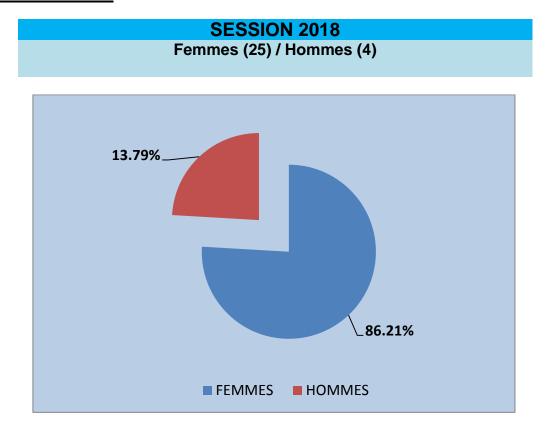
	SESSION 2016	SESSION 2018
	TROISIEME CONCOURS	TROISIEME CONCOURS
ADMINISTRATION GENERALE	42	21
ANIMATION	3	3
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	5	3
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	4	2
TOTAL	42	29

Intitulé de la spécialité	Seuil d'admissibilité session 2016 Troisième concours	Seuil d'admissibilité session 2018 Troisième concours
ADMINISTRATION GENERALE	11.75 / 20	13/20
ANIMATION	9.5 / 20	10/20
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	10 / 20	10/20
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	8.5 / 20	11/20

V. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMISSIBLES

PROFIL DES CANDIDATS ADMISSIBLES

> REPARTITION HOMMES / FEMMES



ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

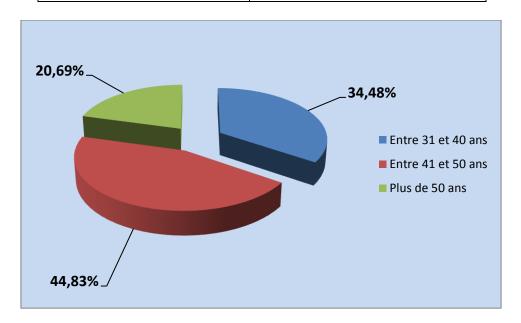
*Statistiques établies sur la base des réponses des candidats lors de leur inscription

DEPARTEMENT DE RESIDENCE	Nombre de candidats par département
80	2
25	3
51	3
54	7
55	7
57	1
67	7
68	3
70	2
71	1
90	2
TOTAL	29

100% des candidats admissibles résident dans un département ayant conventionné

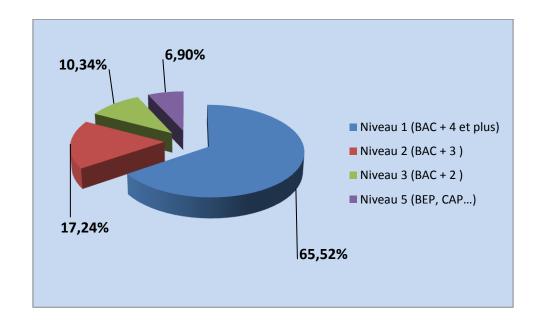
> REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES EN FONCTION DE LEUR AGE

Age	Nombre de candidats admissibles
Entre 31 et 40 ans	10
Entre 41 et 50 ans	13
Plus de 50 ans	6
Total	29



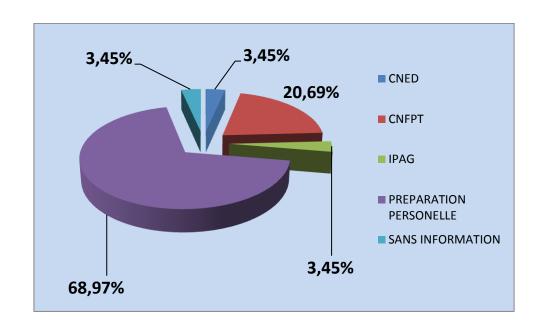
> REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES PAR NIVEAU DE DIPLOME

Niveau de diplôme	Nombre de candidats admissibles
Niveau 1 (BAC + 4 et plus)	19
Niveau 2 (BAC + 3)	5
Niveau 3 (BAC + 2)	3
Niveau 5 (BEP, CAP)	2
Total	29



> REPARTITION DES CANDIDATS ADMISSIBLES EN FONCTION DE LA PREPARATION SUIVIE

Formation suivie	CNED	CNFPT	IPAG	Préparation personnelle	Sans Information
Nombre de candidats admissibles	1	6	1	20	1



■ Nombre de Candidats admis a se presenter, presents aux oraux et taux d'absenteisme

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales d'admission	Taux d'absentéisme
Troisième Concours	29	28	8.12%

■ Nombre de Candidats admis a se presenter, presents aux oraux et taux d'absenteisme par specialite

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales d'admission	Taux d'absentéisme
Administration générale	21	20	4.20%
Animation	3	3	0%
Gestion du secteur sanitaire et sociale	3	3	0%
Urbanisme	2	2	0%

■ EXAMINATEURS ET MOYENNE

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Épreuve orale d'entretien avec le jury

Trinôme	Nombre de candidats interrogés	Moyenne	Ecart Type	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de candidats ayant une note < 5
Administration générale	20	12.48	5.21	19	6	0
Animation	3	12.33	2.02	14.5	10.5	0
GSSS	3	11.50	0.87	12.5	11	0
Urbanisme	2	11	0.71	11.5	10.5	0

REMARQUES DES EXAMINATEURS SUITE AUX ENTRETIENS

Les correcteurs ont eu à remplir deux questionnaires :

> l'un sur le niveau des candidats

- > l'autre sur l'évaluation des livrets

	Questionnaire d'évaluation des sujets	Questionnaire d'évaluation du niveau des candidats	
Nombre d'examinateurs	47		
Nombre de questionnaires rendus	35		
Taux de retour	74	4%	

>> 3 ème Concours

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales. L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé Coefficient : 5

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

Forces des candidats : les candidats ont su proposer des présentations préparées expliquant les compétences acquises. Les candidats ont su montrer leurs motivations et leur intérêt du monde de la collectivité territoriale. Certains candidats ayant un parcours « original » ont su montrer une réelle capacité à se reconvertir en collectivité locale.

Des candidats ont su réellement se projeter en tant que cadre supérieur avec des connaissances fines et un esprit de synthèse.

Faiblesses des candidats : certains candidats ne mesurent pas le rôle ni les responsabilités qu'endossent les cadres. Les réponses sont parfois « toutes faites » et manquent de bienveillance. Les candidats manquaient de curiosité sur l'organisation des collectivités territoriales.

Evaluation des candidats:

- Administration Générale

La note la plus haute est de 19/20 et la note la plus basse est de 6/20. Sur les 21 candidats présents, 8 candidats ont eu une note comprise entre 15/20 et 19/20. Il y a eu 6 candidats qui ont eu une note en dessous de la moyenne.

- GSSS: sur les 3 candidats présents, les notes sont comprises entre 10/20 et 13/20¹.
- Animation : sur les 3 candidats présents, les notes sont comprises entre 10/20 et 15/20².
- Urbanisme : il y a eu 2 candidats présents³.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury conseille aux candidats de se projeter sur le futur poste (Quels outils je dois connaître ? Quelles premières mesures prendre ? Comment préparer ma prise de poste ?).

Les candidats doivent développer l'approche financière, les relations humaines, et se projeter de travailler en mode « projet ».

EPREUVES DE LANGUES

Une épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne.

Durée: 15 minutes Préparation: 15 minutes coefficient: 1

Cette épreuve est obligatoire au concours externe.

COMMENTAIRES DES CORRECTEURS

_

¹ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat.

² Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat.

³ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat.

Forces des candidats : de nombreux candidats ont pu faire des stages à l'étranger ce qui leur permettaient de développer leurs idées.

Grace aux échanges comme Erasmus, des candidats ont acquis une ouverture sur le monde, ayant des compétences communicationnelles développées au-delà de leurs compétences linguistiques, partageant des expériences personnelles pour illustrer le sujet. Cela a été très appréciable. La plupart des candidats étaient très motivés en dépit parfois de pouvoir exprimer ce qu'ils souhaitaient.

Faiblesses des candidats: certains candidats ont eu un niveau scolaire et manquaient de préparation en vu de l'épreuve. Les candidats n'ont pas suivi l'actualité. Quelques candidats découvraient les consignes. Les traductions ne sont pas assez préparées, et cela se traduit souvent par du « mot à mot ». Les candidats ont eu des difficultés avec la gestion des temps « prétérit/présent » et l'utilisation d'un vocabulaire varié. Certains candidats manquaient d'assurance.

Evaluation des candidats:

Anglais

>>Concours interne et 3 ème concours :

AG: en interne, sur les 29 candidats présents, la note la plus haute est de 19/20 et la note la plus basse est de 6/20. 55% des candidats ont eu une note comprise entre 10/20 et 19/20. Pour les candidats du 3 ème concours, il y a eu 2 candidats qui ont eu une note de 20/20, et 75% des candidats ont eu une note au dessus de 10/20.

GSSS: en interne, sur les 3 candidats présents, seul un candidat a eu la moyenne.

Analyste: en interne, sur les 3 candidats présents notons que 2 candidats ont eu une note au dessus de14/20.

Animation : en interne, sur les 3 candidats présents, la note la plus haute est de 14/20.

2 candidats ont eu une note au dessus de 10/20. Sur le 3 ème concours, les 2 candidats présents ont eu une note supérieure à la moyenne.

Urbanisme : en interne, sur les 4 candidats présents, la note la plus haute est de 20/20 et la note la plus basse est de 12/20.

Allemand

>>Concours internet et 3 ème concours :

AG: en interne, sur les 3 candidats présents, notons que la note la plus haute est de 20/20 et la note la plus basse est de 7/20. Pour les 2 candidats du 3 ème concours, les notes sont supérieures à 17/20. GSSS, Animation et Urbanisme⁴

Espagnol

>>Concours interne et 3 ème concours :

AG: notons que sur les 3 candidats présents sur le concours interne, la note la plus haute est de 18/20 et la note la plus basse est de 9,50/20.

Italien

>>Concours interne et 3^{ème} concours : sur les spécialités Administration Générale, Gestion du Secteur Sanitaire et Social, et Animation, il y a eu que 4 candidats au total. Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat

* Néerlandais, Portugais et Russe⁵

CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury conseille aux candidats de bien préparer en amont l'épreuve et de revoir la méthodologie. Mieux gérer le stress et avoir confiance en ses capacités.

Le jury conseille aux candidats de s'entraîner et de pratiquer la langue. Les candidats devraient se renseigner et se préparer aux attentes d'un niveau B2. Les examinateurs conseillent aux candidats de lire la presse étrangère et de suivre l'actualité afin d'enrichir leur lexique et de se familiariser avec les institutions étrangères. Les candidats doivent soutenir l'échange et ne pas attendre les questions afin d'éviter la rupture de débit.

⁴ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat.

⁵ Statistiques concernant un faible nombre de candidats et susceptibles de violer le principe d'anonymat. Ces langues ne sont présentes que pour le concours interne et 3 ène concours. Il y a très peu de candidats.

• NOMBRE DE CANDIDATS DECLARES ADMIS

	SESSION 2016	SESSION 2018
ADMINISTRATION GENERALE	31	7
ANIMATION	1	1
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	3	1
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	2	1
TOTAL	37	10

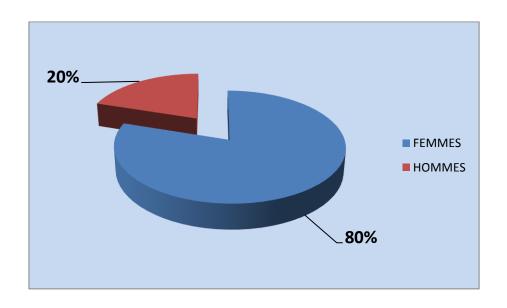
Intitulé de la spécialité	Seuil d'admission session 2016	Seuil d'admission session 2018
ADMINISTRATION GENERALE	11.40/20	14.75/20
ANIMATION	12.50/20	12.75/20
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	11.30/20	11.75/20
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	13.00/20	11.5/20

VII. DONNEES RELATIVES AUX CANDIDATS ADMIS

PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

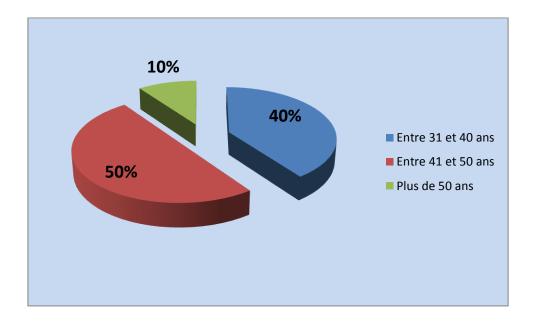
> REPARTITION HOMMES / FEMMES

SESSION 2018 Femmes (8) / Hommes (2)



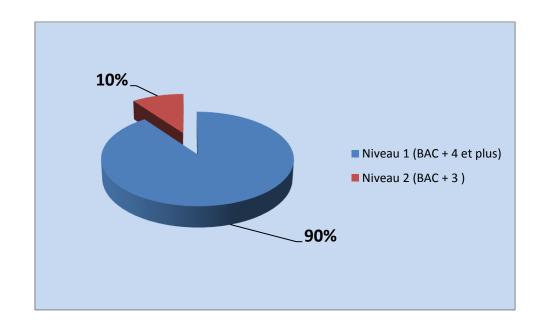
> REPARTITION DES CANDIDATS LAUREATS EN FONCTION DE LEUR AGE

Age	Nombre de candidats admis
Moins de 30 ans	0
Entre 31 et 40 ans	4
Entre 41 et 50 ans	5
Plus de 50 ans	1
Total	10



> REPARTITION DES CANDIDATS LAUREATS PAR NIVEAU DE DIPLOME

NIVEAU DE DIPLOME	Nombre de candidats admis
Niveau 1 (BAC + 4 et plus)	9
Niveau 2 (BAC + 3)	1
Total	10



> REPARTITION DES CANDIDATS ADMIS EN FONCTION DE LA PREPARATION SUIVIE

Formation suivie	CNFPT	Préparation personnelle	CNED	Sans information
Nombre de candidats admis	3	5	1	1

